



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 9 Avril 2015**

L' an deux mil quinze et le neuf Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, CULPIN Delphine, GALLOT Cécile, MERCIER Nadine, OSTER Béatrice, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, CROISEAU Gérard, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, PLOUSEAU François, RATINEAU William, ROBIL Jarno

M. CROISEAU Gérard a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 19

Date de la convocation : 2 Avril 2015

Date d'affichage : 2 Avril 2015

SOMMAIRE

- **APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE DU 27 MARS 2015**
- **VOTE DES TAUX DES 4 TAXES**
- **VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 2015**
- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE**
- **APPROBATION RAPPORT DELEGATAIRE SERVICE ASSAINISSEMENT - 2013**
- **BILAN PRESTATIONS CNAS 2014**
- **SUPPRESSION ETUDES SURVEILLEES**
- **DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (Art L 2122-22 du CGCT)**

Réf : 2015-022 - Objet : APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE DU 27 MARS 2015

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 27 mars 2015 :

- **APPROUVE** le compte rendu.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-026 - Objet : VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

EXPOSÉ DES MOTIFS

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La date limite de transmission des délibérations des communes et des EPCI est repoussée de 15 jours. Dorénavant la notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions de la même année. Par ailleurs, la date limite de notification des taux et produits et de vote du budget est reportée au 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou l'EPCI.

En 2015, les communes votent les taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, lorsqu'elles ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelle des quatre taxes directes locales pour 2015 est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2015 des quatre taxes directes locales.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 Bsexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 919 196 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

Compte tenu de ces éléments, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1er : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- * Taxe d'habitation = 29,50 %
- * Foncier bâti = 25,90 %
- * Foncier non bâti : 50,78 %
- * CFE : 22,84 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2015-024 - Objet : VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 2015

A l'unanimité, les membres présents votent le budget primitif 2015 de l'Assainissement, savoir :

Fonctionnement : 304 687,84 €

Investissement : 472 328,78 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2015-025 - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

A l'unanimité, les membres présents votent le budget primitif 2015 de la commune, savoir :

Fonctionnement : 2 167 668,58 €

Investissement : 1 214 374,97 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2015-026 - Objet : APPROBATION RAPPORT DELEGATAIRE SERVICE - ASSAINISSEMENT - 2013

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de services publics, qui dispose que chaque année avant le premier juin, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport complet,

Vu le rapport annuel du délégataire remis le 15 décembre 2014,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Considérant que le rapport annuel comporte notamment les comptes et retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public (contrat d'affermage), ainsi qu'une analyse de la qualité du service,
Considérant l'exercice 2013 de délégation de service public de l'assainissement par la SAUR,

Considérant le rapport annuel du délégataire ci-après annexé, faisant état notamment de 725 clients desservis ,

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation du dit rapport effectuée par William RATINEAU, conseiller municipal et délibéré :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2013 du délégataire pour la gestion du service délégué de l'assainissement à la SAUR.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-027 - Objet : BILAN PRESTATIONS CNAS 2014

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis plusieurs années, organisme qui oeuvre en faveur des agents territoriaux.

Sylvie CHARTIER, déléguée des élus, propose d'effectuer un bilan des prestations du CNAS :

- sur 26 agents, 19 ont bénéficié de prestations pour un montant de 3 867 €
- la cotisation pour 2014 a représenté la somme de 4 268 €.

Elle propose qu'à chaque période (vacances, rentrée scolaire, Noël...), il soit fait un rappel aux agents sur les prestations dont ils pourraient bénéficier.

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de ce bilan.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-028 - Objet : SUPPRESSION ETUDES SURVEILLEES

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commission des affaires scolaires propose de supprimer l'étude surveillée après la classe (trois soirs par semaine, lundi, mardi et jeudi).

Auparavant, l'étude surveillée était assurée par les enseignants, ce qui constituait une suite au travail scolaire effectué dans la journée.

Les enseignants n'ont pas souhaité continuer à effectuer ce service et depuis la rentrée de septembre 2014, ce sont deux agents de la collectivité qui assurent cette prestation.

Il y maximum 15 enfants qui participent.

Sans remettre en cause la capacité des agents à encadrer cette activité, l'aide aux devoirs n'est, néanmoins, pas semblable à celle qu'apportait les enseignants.

D'autre part, lors de l'absence d'un agent, il est difficile de pallier à son remplacement.

La capacité de l'accueil périscolaire pour les plus de 6 ans ayant été doublée à la rentrée scolaire 2014-2015, soit 28 enfants, les enfants qui participaient à l'étude surveillée pourront être accueillis à l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de supprimer l'étude surveillée à la rentrée prochaine (2015-2016).

A la majorité (pour : 8 contre : 2 abstentions : 9)

Réf : 2015-029 - Objet : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (Art L 2122-22 du CGCT)

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités, le maire est tenu de rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a reçu (art L 2122-22 du CGCT) :

- a) Décision n° D2014-12-05 en date du 11 décembre 2014 : Avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances n° 051/023 pour menues dépenses ;
- b) Décision n° D2015-03-003 en date du 9 mars 2015 : Institution d'une sous-régie d'avances auprès du service Administration Générale de la commune ;

- c) Décision du 9 mars 2015 : Avenant N° 1 à l'acte constitutif de la régie d'avances n° 051/023 pour menues dépenses pour la création d'une sous-régie d'avances ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de ces décisions.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

INFORMATIONS

A) SMIRGEOMES

Sylvie CHARTIER attire l'attention du conseil municipal sur les factures impayées au SMIRGEOMES par la communauté de communes pour un montant de 67 200 € environ. Le budget annexe SMIRGEOMES établi par la communauté de communes de Lucé est en déficit car il y a de nombreux impayés.

Toutefois, elle pense que ne pas honorer ces factures est mettre en difficulté la trésorerie du SMIRGEOMES. Elle souhaite que les élus communautaires insiste auprès du Président de la CCL afin que ces factures soient honorées.

B) ARRACHAGE HAIE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose 3 devis :

- 8 006 € - Entreprise AURIAU
- 6 336 € - Entreprise BILURIEN
- 8 160 € - Entreprise FREON

Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise FREON car sa méthode de travail correspond au résultat recherché.

Le conseil municipal donne son accord.

C) TRAVAUX RUE DU PAVOIS ET CHEMIN DES VAUMARQUETS

Jarno ROBIL présente le plan des travaux qui devrait être réalisés fin juin 2015.

L'estimation est de 185 000 € TTC et intégrera un chemin piétonnier.

La consultation des entreprises sera lancée semaine prochaine.

Une réunion avec tous les riverains sera organisée afin d'expliquer le projet.

D) CHALLENGE INTER-ASSOCIATIONS

Le challenge inter-associations organisé à l'initiative de la commission communale "sports" se déroulera le 30 mai prochain.

Les élus participants sont :

- BARRIER Alain
- PAPILLON Mado
- PLOUSEAU François
- ROLLAND Nelly
- MERCIER Nadine
- DUPUIS Pascal
- GALLOT Cécile
- RATINEAU William

REMERCIEMENTS FAMILLES ENDEUILLEES

- Famille COME
- Famille CHAUVEAU
- Famille LEGEAY
- Famille BENOIT
- Famille BARRIER

La séance est levée à 23:30